

RAPPORT DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SAENES CLASSE SUPERIEURE

CALENDRIER :

Ecrits : 12 février 2015

Oraux : 9 et 10 avril 2015

STATISTIQUES : nombre de postes offerts en 2015 : 18

Candidats inscrits : 106

- Ecrits ☞ Présents : 76
☞ Admissibles : 25

- Oraux ☞ Présents : 25
☞ Admis : 18
☞ Liste complémentaire : 1

L'épreuve écrite :

Le sujet, sans difficulté particulière à condition de bien gérer le temps de l'épreuve, comportait 25 pages (7 documents dont 2 extraits du Code de l'Education, 2 décrets, une circulaire et 2 extraits d'un guide pratique édité par le Ministère) et portait sur la réforme des rythmes scolaires et ses conséquences sur le temps de travail des enseignants du premier degré.

L'un des conseils fondamentaux qu'on peut prodiguer pour cette épreuve écrite d'admissibilité, c'est de bien lire et relire le libellé du sujet. Le jury a pu constater que plusieurs candidats n'avaient pas mis à profit ce conseil (hors-sujet, informations inutiles ou parfois trop détaillées, plan confus).

Il était impératif :

- De souligner (plutôt en introduction) que cette nouvelle organisation du temps scolaire, en répartissant mieux les temps d'enseignement, favorisait la réussite des élèves en respectant mieux leurs rythmes d'apprentissage.
- De bien distinguer le décret de 2013 (dit PEILLON) du décret de 2014 (dit HAMON).
Pour ce faire, il fallait résumer les principales dispositions du décret de 2013 et leurs conséquences sur l'organisation de temps scolaire puis indiquer les mesures d'assouplissement prévues par le décret de 2014 (qui offre la possibilité d'expérimentations) en rappelant leurs limites et les conditions d'instruction des projets avant décision du DASEN.

Ensuite, il convenait de rappeler précisément quelles étaient les obligations annuelles des enseignants du premier degré (864 heures auxquelles s'ajoutent les 106 heures en précisant leur

ventilation) et d'indiquer clairement en conclusion que celles-ci restaient inchangées quelles que soient les modalités d'organisation du temps scolaire choisies.

En outre, les personnels enseignants chargés du remplacement ou en service partagé bénéficient d'un temps de récupération en cas de dépassement de leurs obligations de service hebdomadaire.

...

Hormis les conseils donnés dans la plupart des méthodes et des rapports de jury, le jury ne saurait trop insister sur la nécessité de s'entraîner à la lecture des textes administratifs - réglementaires bien sûr, mais aussi les notes figurant sur les sites institutionnels, généralement bien écrites et présentées et qui présentent aussi l'avantage de se tenir informé de l'actualité du système éducatif.

L'épreuve orale :

Les observations formulées dans le rapport de la session précédente restent d'actualité :

- L'exercice de présentation de carrière est assez difficile dans la mesure où il faut éviter que ces dix minutes revêtent le caractère d'une récitation scolaire, qui se contente d'énumérer les différents postes occupés dans la carrière.
Il convient de mettre en exergue les différentes compétences développées. La richesse du parcours constitue à cet égard un réel avantage.
- Quelques candidats se sont présentés sans avoir préparé l'épreuve : il est indispensable de réviser les fondamentaux (décentralisation, grands principes du système éducatif, de la comptabilité publique, droits et obligations du fonctionnaire, conseils et comités institutionnels, rôle du conseil d'administration, etc...), les sujets d'actualité (loi de refondation de l'école, rythmes scolaires mais aussi grands principes de la RCBC, CHSCT, contrats-aidés, loi Fioraso et RCE dans le supérieur, réforme du collège, etc...).
A cet égard, il n'est pas nécessaire de tout lire sur un sujet particulier, mais de retenir l'essentiel.

D'une façon générale les candidats sans ouverture sur leur environnement professionnel, incapables de répondre à des questions basiques de culture générale sur le système éducatif ou qui cherchent à « embrouiller » le jury en ne répondant pas à la question précise tout en conservant la parole pour aborder d'autres thématiques, ces candidats-là ont été lourdement pénalisés.

Les autres conseils habituellement prodigués pour les épreuves orales (maîtrise du stress et de l'élocution, savoir-être et aisance...) restent bien entendu pertinents.

Le Président de jury



Olivier Tomaïer